Compte rendu de la séance du Conseil municipal
En date du 7 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 7 octobre à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de Monsieur PALLUEL.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 8 membres

Absents : Monsieur Joël RICHARD, Monsieur François MALGORN, Madame Marie José BERTHELE, Madame Fabienne TOULAN, Monsieur Jean GOUZIEN
Ont donné procuration : Joël RICHARD procuration à Marie Noëlle MINIOU, François MALGORN à Eliane SEGALEN, Marie José BERTHELE à Thierry ROLLAND, Fabienne TOULAN à Alexandre BARS, Jean GOUZIEN à Dominique MOIGNE.
Secrétaire de séance : Eliane SEGALEN

Election Adjoint

Compte tenu de l'absence de plusieurs conseillers, cette question est remise au prochain conseil. Eliane SEGALEN précise que Joël RICHARD lui a fait savoir qu'il était prêt à épauler la personne qui prendrait en charge les travaux.

Décisions modificatives

DM n°1 budget déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 14 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du service déchets, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour prendre en compte des annulations de titres, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous:**

Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant (€)
67 / 673	Titres annulés	+ 1 500.00
011/ 6063	Fournitures entretien et petit équipement	- 1 500.00
Solde		0

DM n°1 budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 14 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016 du service déchets, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour payer des dépenses non prises en compte dans l'opération 115,(Opération ancienne : effacement Niou Kérandraon non encore soldée)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous:

Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant (€)
20 / 2041583 (Op 115)	SDEF projets infrastructures	+ 28 000.00
23 / 2313 (Op 154)	Constructions	- 28 000.00
Solde		0

Délibération sur le transfert immobilier de la MAPA au Logis Breton

Le Logis Breton est un organisme coopératif créé en 1951. Le LOGIS BRETON remplit **trois missions** :

- **Construire pour l'accession sociale et la location :** rôle de promoteur, de lotisseur et de constructeur de maisons individuelles et de collectifs.
- **Gérer son patrimoine locatif social :** rôle de bailleur social de 688 logements familiaux et 455 logements en résidences spécifiques (associations Don Bosco, APF, les Genêts d'Or, CROUS …)
- **Servir et accompagner les collectivités et les associations dans tous leurs projets liés au logement :** maîtrise d'ouvrage déléguée ou assistance en maîtrise d'ouvrage

DELIBERATION

Le Maire rappelle le projet de rachat par la société coopérative Le Logis Breton de l'Ehpad ainsi que l'ensemble des travaux envisagés et les modalités de gestion notamment contenues dans la convention qui liera le CCAS, Gestionnaire de l'Etablissement et Le Logis Breton. Il fait en cela référence à la présentation en mairie par Le Logis Breton en date du mercredi 20 juillet 2016.

Il précise une nouvelle fois qu'il s'agit du transfert de l'immobilier mais que la gestion reste de la compétence du CCAS d'Ouessant.

Concernant les travaux, deux différences principales par rapport au projet déjà adopté en séance du 31 octobre 2014 :

Calibrage de l'établissement à 24 places en chambres individuelles et non 26, aux fins de répondre aux exigences à la fois des services des Services de Prévention et du Conseil Départemental.

Budget de 300K€ affecté à la remise à niveau des pièces non impactées par les travaux du projet initial.

Le Maire propose de fixer les conditions de cession de l'établissement suivant les modalités suivantes :

- acquisition par bail emphytéotique au montant du remboursement du prêt existant soit une valeur estimée à fin 2016 de :
- acquisition par acte administratif,
- exonération des taxes locales et taxes de raccordement éventuelles,
- prise en charge par la Collectivité du coût des études déjà réalisées sans indemnités à verser par Le Logis Breton.

Concernant la redevance que l'établissement devra payer au propriétaire, le Maire tient à rappeler qu'elle devra rester sensiblement au niveau actuel.

Redevance actuelle 82 000 €. Le tarif hébergement actuel de 53 euros par jour avait été calculé sur la base de 25 résidents soit une redevance par jour = 8.99 euros (9.36 pour 24) – Le nombre de résidents étant passé à 24, cela crée nécessairement un déficit : à charges constantes, recettes moindres. Pour les années à venir, le Maire propose qu l'on étudie la construction de logements adaptés aux personnes âgées à proximité de la MAPA

Le tableau ci-dessous présente les 2 scénarios proposés par le Logis Breton :

- Redevance avec accord de PAI

- Redevance hors accord de PAI

Année	Montant de la redevance avec PAI	Coût par jour Avec PAI	Coût de la redevance Hors PAI	Coût par jour Hors PAI
2018	57 534	6.56	89 512	10.22
2023	71 675	8.18	104 117	11.89
2028	77 401	8.84	109 989	12.55
2033	77 492	8.85	110 027	12.56
2038	77 583	8.86	110 065	12.56
2043	87 462	9.98	119 891	13.69

Avec le PAI (programme annuel d'investissement de l'ARS), le coût par jour dans son évolution reste raisonnable.

Hors PAI, Le coût par jour est trop conséquent – Le budget de la MAPA devra en effet dans le même temps absorber d'autres charges fixes incompressibles avec le projet d'extension. Ces charges devraient augmenter de 10 à 30% sur les 3 groupes de dépenses du budget – Or les recettes demeureront fixes car le nombre de résidents restera plafonné à 24.

Il importe de contenir le montant de la redevance et son évolution. Le prix de journée pour les résidents ne peut augmenter de manière significative. Il existe également des tarifs plafonds d'hébergement au niveau du Département car la MAPA est habilitée à l'Aide Sociale.

Considérant les conditions fixées ci-dessus :

- Acquisition par bail emphytéotique (45 ans) au montant du remboursement du prêt existant soit une valeur estimée à fin 2016.
- Acquisition par acte administratif,
- Exonération des taxes locales et taxes de raccordement éventuelles,
- Prise en charge par la Collectivité du coût des études déjà réalisées sans indemnités à verser par Le Logis Breton,
- Maintien du loyer dans la fourchette actuelle, ce qui nécessite un plan de financement incluant l'aide du département (40% sur 2 640 000 €HT) et l'aide de l'Etat à travers le PAI de l'ARS (20% sur 2 640 000 €HT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement pour la cession par bail emphytéotique de la Mapa Brug Eusa, propriété de la Commune à l'organisme coopératif Le Logis Breton.

Dans le cadre du débat plusieurs conseillers interviennent pour demander des précisions.

Répondant à une question de Dominique MOIGNE, le maire explique que cette délibération est une délibération de principe et que le bail ne sera signé que si les 60 % de subvention sont atteints. De toute façon, que la Commune transfère ou non ce bien au Logis Breton, la réhabilitation ne pourra se faire sans le plan de financement espéré (40% du département et 20% au titre du Fond d'aide à l'investissement de l'ARS).

Dominique MOIGNE demande également si le loyer peut être modifié par le logis breton en invoquant des dépenses supplémentaires. Le maire répond que le montant des loyers est inscrit dans la convention sur la durée du bail emphytéotique.

Mickaël GRÜNWEISER demande si le loyer versé actuellement permet de dégager un excédent. Le maire répond que le loyer permet de rembourser l'emprunt mais aussi d'amortir les biens et d'effectuer l'entretien des bâtiments et de certains biens mobiliers.

A la question de savoir quel est l'intérêt pour un organisme comme le Logis Breton de prendre la charge immobilière d'une telle structure, le Maire répond que c'est le cœur de leur métier. Dominique MOIGNE ajoute que le Logis Breton se rémunère sur le loyer perçu, une fois payées les charges d'emprunt, d'amortissement, de grosses réparations, de gestion.

Avenants travaux Maison Bon et Bel Air (maçonnerie)

Maison Bel Air

Avenant n° 1 LOT : 01 – GROS OEUVRE
Il s'agit principalement de l'ajout d'une terrasse extérieure en béton pour la Maison BEL AIR, suite à la démolition de l'ancienne salle d'eau au sud de la maison.
Travaux en plus : terrasse en béton en façade Sud. Remplacement d'arrière linteau. Vidange de fosse et de citerne.

Montant marché initial	40 096,56 €
AVENANT N°1	**5 006,20 €**
Nouveau montant marché	45 102,76 €
T.V.A. 10%	4 510,28 €
TOUTES TAXES COMPRISES	**49 613,04 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant de 5 006,20 € avec l'entreprise Roussel pour le marché de la maison du Bel Air.

Maison Bon

LOT : 01 – GROS OEUVRE
Avenant n°2 de travaux complémentaires d'enduits de la Maison BON.
Travaux en moins :
Emmarchement béton. (- 1 324.07)
Travaux en plus : (+14 216.96)
Démolition ancienne fosse EU, reprise d'enduit de soubassement suite à l'aménagement de terrasses sur l'arrière de la maison. Enduit de finition à la chaux dans la remise.
Enduit à la chaux sur les façades extérieures en maçonnerie afin de les préserver et parfaire leur étanchéité.
Démolition de doublages suite à la suspicion de mérule.
Remplacement d'arrière linteaux complémentaires.

Montant marché initial	36 177,60 €
AVENANT N°1	8 216,25 €
AVENANT N°2	**12 892,89 €**
Nouveau montant marché	57 286,74 €
T.V.A. 10%	5 728,67 €
TOUTES TAXES COMPRISES	**63 015,41 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant de 12 892,89 € avec l'entreprise Roussel pour le marché de la maison Bon.

Avenants travaux Maison Bon et Bel Air (Lots 7 et 8)

Maison Bel Air

Avenant n°1, lot 7 (sanitaire, chauffage). Cet avenant est pris suite à la suppression de la chaudière fioul existante et remplacement par des radiateurs électriques, et modification de l'étage et de la SDB.
Travaux en plus : paroi de douche dans la SDB
Travaux en moins: suppression de la remise en service de la chaudière fioul

Montant marché initial	10 265,00 €
AVENANT N°1	**-1 920,00 €**
Nouveau montant marché	8 345,00 €
T.V.A. 10%	834,50 €
TOUTES TAXES COMPRISES	**9 179,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant de – 1 920,00 € avec l'entreprise Pulsat pour le marché de la maison Bel Air.

Maison Bon

- Avenant n°1, lot 7 (sanitaire). Cet avenant est pris suite à la modification de la salle d'eau et des extérieurs.
Travaux en plus : ajout d'une paroi de douche et d'un robinet extérieur

Montant marché initial	6 512,00 €
AVENANT N°1	**1 473,00 €**
Nouveau montant marché	7 985,00 €
T.V.A. 10%	798,50 €
TOUTES TAXES COMPRISES	**8 783,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant de 1 473.00 € avec l'entreprise Pulsat pour le marché de la maison Bon.(lot 7)

- Avenant n°1, lot 8 (électricité, chauffage / VMC). Cet avenant est pris suite à la modification pour l'ajout d'une chambre.
Travaux en plus : ajout d'un point lumineux et de prises dans la chambre créée et dans la remise modifiée.

Montant marché initial	10 616,12 €
AVENANT N°1	**749,69 €**
Nouveau montant marché	11 365,81 €
T.V.A. 10%	1 136,58 €
TOUTES TAXES COMPRISES	**12 502,39 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant de 749,69 € avec l'entreprise Pulsat pour le marché de la maison Bon.(lot 8)

Lors du débat précédent le vote des avenants, le maire indique qu'il y a des financements Région, Etat et EDF qui n'étaient pas prévus au départ.

- Devis travaux bâtiments communaux

Salle omnisports.

Le marché concernant la pose de panneaux photovoltaïques a été attribué à EDF par le SDEF. Le Maire est toujours dans l'attente du calendrier de réalisation que doit fournir le SDEF.

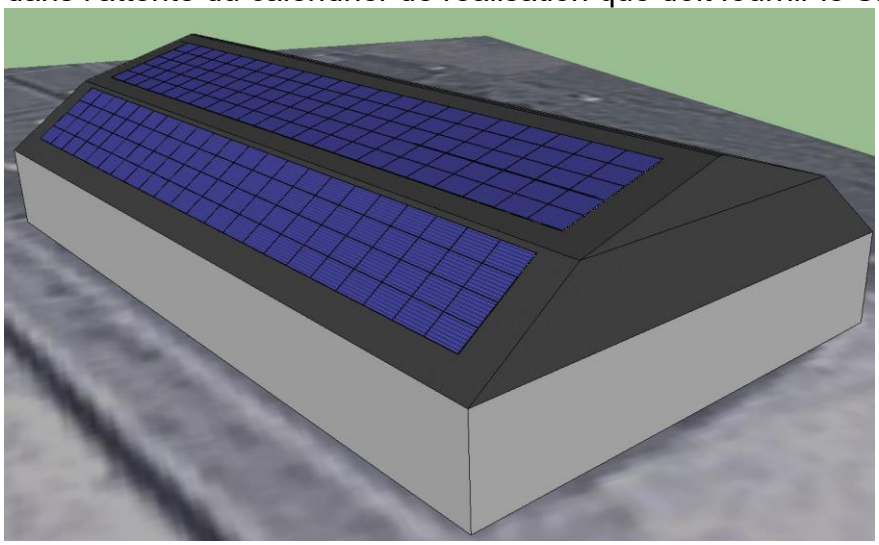

Solution (Sein) ISB+ISB (Ouessant)

	Détail Quantitatif – Gymnase de l'île d'Ouessant			
	SOLUTION DE BASE : INTEGRATION SIMPLIFIEE BATI		***P (kWc) =***	***54,45***
	Intitulé	**Description**	**Quantité**	**Montant (€ HT)**
1	**Partie Centrale Photovoltaïque**			
1.1	Modules		198	32081
1.2	Onduleurs		2	7053
1.3	Protections AC et DC		1	750
1.4	Tableau électrique		1	1161
1.5	Câblage DC		1	2216
1.6	Câblage AC (onduleur-point de livraison ERDF)		1	379
1.7	Fourniture et pose du système d'écrêtage		1	6980
1.8	Acquisition de données		1	1176
1.9	Aménagement du local électrique		1	375
1.10	Raccordement (compris CONSUEL)		1	1625
1.11	Mise en service		1	480
1.12	Main d'œuvre (compris loc engins)		1	8697
2	**Partie / Eléments de couverture**			
2.1	Renforcement de charpente pour mise en conformité		1	14404
2.2	Renforcement de charpente lié aux modules PV		1	4326
2.3	Dépose de la toiture existante et envoi dans un centre agréé (amiante)	Couverture et bardage salle et annexes	1250 m²	55 000 €
2.4	Fourniture et pose du bac acier (sous les panneaux, pan nord, façades, pignons) Fourniture et pose du translucide		1	63745
2.5	Structures de fixation / système d'intégration simplifié		1	4252
2.6	Eléments de couverture (rives, faitage, éléments de couverture en périphérie du champ PV,...)		1	23226
2.7	Main d'œuvre (compris transport)		1	8775
3	**Maintenance**			
3.1	Contrat de maintenance sur 5 ans	Préventive	Montant sur 5 ans	3650
3.2	Contrat de maintenance sur 5 ans	Surveillance	Montant sur 5 ans	1850
3.3	Extension de garantie onduleur		20 ans	3380
	Montant (€ HT)			
	Partie de la centrale photovoltaïque			62973
	Partie des éléments de couverture			173728
	Partie maintenance			8880
	MONTANT / TOTAL en € HT			
	COUT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN € HT			245581

La commune participe sur la partie 2 du tableau. (éléments de couverture), la pose des panneaux photovoltaïques étant assurée par le SDEF.

Le marché a été attribué à un groupement d'entreprises dont le mandataire est EDF ENR solaire.
Les autres entreprises sont :
- BIHANNIC (couverture)
- ART ET GREEMENTS (dépose couverture amiante)
- Menuiserie / charpente L'HOSTIS (renforcement charpente)

Réfection du sol, isolation phonique, menuiseries extérieures
La commune reste maitre d'ouvrage pour la réfection du sol et de l'isolation phonique.
Le montant estimatif est le suivant :
- Sol : 95k€HT
- Plafonds + éclairage (si besoin), menuiseries : 65k€HT
- Mission SAFi + Techniconsult : 10 055 €HT
- Frais divers (diagnostic éventuels, frais de publicité…) : 2.5k€HT

Total estimatif : 172 555.00 € HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'opération et solliciter les subventions.
Mickaël GRUNWEISER dit qu'il vaut mieux mettre des panneaux isolants de moindre épaisseur au plafond et un filet de protection contre les ballons mais Thierry souligne que la salle est quand même très sonore et que les panneaux isolants doivent contribuer à atténuer la résonance.
Dominique MOIGNE et Mickaël GRÜNWEISER demandent que l'on pose un filet de protection.

-Sur le plan administratif, pour assister la Commune sur cette opération, le Maire propose d'attribuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAFI.
Contenu de la mission AMO :
Assistance à la consultation des entreprises (2 lots) : préparation du marché, de l'avis d'appel public, suivi de l'analyse des offres, coordination générale et administrative : SAFI 29
Montant de l'opération : 3 500 €HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SAFI.

-Sur le plan technique, après discussion avec la SAFI, il est proposé de prendre un maître d'œuvre.
Le Maire propose la société Techniconsult (qui travaille déjà par ailleurs sur le projet d'EHPAD).
Contenu de la mission :
- Diagnostic, préparation du DCE : Techniconsult,
- Suivi du chantier et réception : Techniconsult

Montant de la mission de maîtrise d'œuvre : 6 555€HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération à la société Techniconsult.

Divers bâtiments communaux

Ravalement école Publique

Trois devis ont été fournis
- SARL Gilbert Le Person : 21 494,00 €HT
- SARL Pierrot BOURT : 21 933.00 €HT
- M LANDAUER : 13 986.00

Ravalement Auberge

Un seul devis a été fourni. En attente devis Gilbert Le Person
Sarl Pierrot BOURT : 23 098.60

Proposition : attendre autres devis pour décision.
Nicolas BON indique qu'il faudra refaire les encadrements des portes et fenêtres. Il est étonné du montant du devis qu'il ne trouve pas très élevé. Lydia ROLLAND indique que la surface lui semble moindre qu'à l'école publique. L'entrepreneur a pratiqué un tarif plus important pour la maison Bel Air.

Autres bâtiments

-Lydia ROLLAND évoque le toit de l'ancienne inscription maritime. Le Maire et Nicolas BON répondent que les devis ont été signés depuis plusieurs mois déjà. L'entreprise n'a pu intervenir jusqu'à maintenant en raison de son planning mais devrait le faire très prochainement.
-Concernant l'ancien Collège Ste ANNE : une convention d'occupation au profit de la Commune a été signée avec l'UDOGEC, dans l'attente de la signature de l'acte notarié. Le Maire a demandé un devis à titre indicatif pour la toiture en ardoises. (coût approximatif se rapprochant des 50 000 € HT)
Mais il conviendra de monter un programme sur la totalité du bâtiment. Il faudra voir si une protection en papier bitumé peut être mise en place pour l'hiver.
-Dominique MOIGNE demande si la fuite sur le toit de la MAM a été traitée. Nicolas BON répond que le solin est à refaire et qu'il faut mettre de la calandrite. Il a demandé à l'entreprise Roussel .
Il faudra également relancer l'entreprise TRUPEL pour les menuiseries du sémaphore.
-Concernant l'église, répondant à une question d'Eliane SEGALEN, le maire précise que l'entreprise ROUSSEL doit intervenir prochainement. Mais à terme c'est une réfection totale de la toiture et d'une partie de la charpente qui se profile car la croix s'affaisse et la charpente est à reprendre par endroits.

Digue d'Arland

De nombreuses pierres de parement sont parties. Des travaux de remise en état sont programmés. Ils seront réalisés lors de la prochaine grande marée par les services techniques de la Commune. (à partir du 17 octobre).
Le Maire a demandé à la société Scaph-Eusa de faire une inspection sur les soubassements de la digue.

Fort Saint-Michel et projets Akuo Energy

Suite à la présentation des projets d'Akuo Energy et de Sabella, des études sont en cours.
L'objectif est de mettre en place un bouquet énergétique comprenant la production d'électricité par des hydroliennes, une ou deux éoliennes et du photovoltaïque. Une unité de stockage est également prévue.
Concernant la centrale photovoltaïque, le Fort Saint-Michel paraît un endroit propice. Le Maire a rencontré le Ministre de la Défense jean Yves Le Drian qui a donné depuis des instructions pour qu'un déminage soit effectué par la Marine avant remise des lieux à la Commune.
Le Maire s'est rendu à la Préfecture Maritime vendredi dernier. L'adjoint au Préfet Maritime lui a précisé qu'il s'agirait d'un déminage de mise en sécurité, mais sans aller jusqu'à déminer les parties souterraines car le coût serait prohibitif. Néanmoins, cela permettrait d'installer les panneaux photovoltaïques sur le glacis au nord-ouest du fort.
L'ensemble de la procédure administrative et technique (opérations de déminage) devrait prendre deux ans. Le Maire a donc préparé un courrier au Préfet Maritime pour demander officiellement ce déminage.

« Objet : Demande de déminage des parcelles G 3497 et E 2253 pour la mise en place d'une centrale solaire

Ouessant, le 4 octobre 2016

Monsieur le Préfet Maritime,
Le projet PHARES (Progressive Hybrid Architecture for Renewable Energy Solutions in Islands) porté par SABELLA, PME quimpéroise qui conçoit et fabrique des hydroliennes et par AKUO ENERGY qui développe et exploite des parcs de production d'énergies renouvelables, propose un projet de transition énergétique pour l'île d'Ouessant grâce à une solution énergétique hybride.
Il combine plusieurs sources d'énergies permettant la viabilité du projet : deux hydroliennes d'1,2 MW chacune, 1 MW d'énergie solaire, 1 MW d'énergie éolienne et une solution de stockage qui sécurise la gestion de l'équilibre offre/demande en énergie.

Alors que les solutions d'implantation de l'éolienne et du système de stockage existent, il est beaucoup plus complexe de trouver un emplacement propice à l'installation de la centrale photovoltaïque. De plus, AKUO ENERGY veille à préserver le foncier, bien rare dans les milieux insulaires, en ciblant les sites dégradés et en intégrant une activité agricole au sein de chacun de ses sites de production d'énergie.

Les parcelles adjacentes au Fort St Michel, appartenant au ministère de la Défense, pourraient répondre à ces 2 critères : en étant déminées, elles seraient revalorisées via l'implantation de serres agricoles surplombées de panneaux photovoltaïques.

Ainsi, une production agricole serait couplée à la production électrique sur un unique foncier.

Les parcelles G 3497 et E 2253 appartenant au Ministère de la défense, adjacentes au fort St-Michel ont une surface respective de 27 050 m2 et 11 414 m2. Une fois déminées, elles pourraient être rétrocédées à la commune de Ouessant qui les mettrait alors à la disposition du projet PHARES.

Afin de procéder à la réhabilitation du terrain, étape nécessaire avant la sécurisation du foncier, j'ai l'honneur de vous solliciter pour procéder au déminage des parcelles citées ci-dessus, et enclencher de façon coordonnée les procédures de désaliénation au profit de la commune de Ouessant.

Je vous remercie par avance de m'indiquer en retour votre position sur ce dossier.[…] »

Dématérialisation des actes administratifs

ACTES, qui signifie « Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé », désigne à la fois le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle.
Pour les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), c'est la possibilité de :
- télétransmettre à la préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur ;
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

Délibération 1 : DEMATERIALISATION – convention d'accès aux services de Mégalis Bretagne.
En matière budgétaire et comptable, celle-ci a commencé avec la mise en place du Protocole d'Echange Standard (PES) pour la dématérialisation des pièces comptables. Pour dématérialiser les budgets, délibérations, arrêtés et autres documents vers la Préfecture, la commune souhaite utiliser le procédé Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé (ACTES. A partir de janvier 2017, obligation est donnée aux communes d'émettre et de réceptionner ses factures par voie électronique au moyen d'un portail unique et gratuit : chorus pro (CPP).
Pour faire « naviguer » les informations, nous devons mettre en place un portail unique, privatif et sécurisé. Le Syndicat Mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne propose aux communes la signature d'une convention permettant d'accéder à différents services relatifs à l'évolution des tech-nologies de l'information, au traitement des données et de la communication. Coût annuel : 500 € HT : catégorie établissements de moins de 20 agents comme la commune (120 € pour les autres établissements comme le CCAS et la MAPA) Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale (service régional) pour la dématérialisation des marchés publics,
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- Un service de télétransmission des pièces au comptable,

- Un service d'échanges sécurisés de fichiers,
- Un service d'informations publiques en ligne,
- Un parapheur électronique,
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire,
- Un service « observatoire de l'administration numérique en Bretagne »,
- L'accès aux formations et ateliers méthodologiques.

Pour certifier la légalité des documents, il faut acquérir un ou plusieurs certificats numériques et le maire propose d'acquérir, 1 certificat numérique AUDACIO (**RGS) validité 3 ans, fourni sur support clé cryptographique USB, au prix de 120 € l'unité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise le maire à signer la convention Mégalis Bretagne et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis.**
- **Délègue au Maire à titre permanent, la négociation de conventions complémentaires sur le même objet et l'autorise à signer ces conventions et documents annexes.**

Délibération 2 : SYSTEME D'INFORMATION @ctes :

Le conseil municipal, à l'unanimité ou à la majorité des membres présents :

- autorise la commune à recourir à la transmission des actes par voie électronique vers le contrôle de légalité,
- Autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture ainsi que tout autre document complémentaire sur le même objet.
-

Questions environnementales

Carcasses

Fin août sur une trentaine de propriétaires, une vingtaine ont enlevé leur épave.
La nouvelle marche à suivre expédiée aux propriétaires et aux professionnels (garagistes – déchetterie) n'est pas toujours suivie : des épaves sont amenées directement au parc à ferrailles sans contrôle de dépollution, sans certificat de destruction délivré par la Mairie et sans règlement du transport.
Les Recycleurs bretons ont établi un devis pour découper et dégager certaines épaves répertoriées par les membres de la commission Environnement. Il faut que le travail soit fait cet automne. Le devis initial des Recycleurs Bretons s'élève à 9220 € moins le prix de vente de la ferraille. Il faudra également retrancher de ce prix l'évacuation du fourgon et de la benne à ordures ménagères de la commune. L'intervention des Recycleurs Bretons portera sur les cars et le fourgon à Saint-Michel, un fourgon à Costalan, un vieux car à Stang al Laedron, une vieille caravane au Croas Hent.

Pour les propriétaires n'ayant fait aucune démarche, l'envoi d'une troisième et dernière lettre en recommandé de mise en demeure doit être faite par le Maire. S'il n'y a toujours pas de réaction du propriétaire, il faudra que la commune enlève l'épave, facture les frais occasionnés et applique une contravention.

Entretien espaces verts

L'entretien des bords de route dans le bourg et du port a été régulièrement réalisé. Une nouvelle zone de fleurissement a été réalisée dans l'escalier qui va de Roch ar Mor à Porsnoan.
Pour le cimetière, l'entreprise Le Gall Frères propose des solutions de fleurissement qui permettent de limiter un entretien répétitif et chronophage.
Les prix sont les suivants :
- en semis 139€ HT le kg (5g/m²)
- en bandes 15 à 20€ HT le m²

La mise en place se fait en septembre-octobre ou au printemps.
Il faudrait faire un essai le printemps prochain au cimetière des anglais et au cimetière des prêtres pour avoir le temps de préparer le terrain et éviter les tempêtes de l'hiver.

Convention tripartite MFPH Saint-Grégoire/PNRA/ Commune d'Ouessant

Une convention tripartite Maison Familiale du Paysage et de l'Horticulture MFPH de Saint Grégoire/PNRA/Commune d'Ouessant doit être signée.
Elle doit permettre aux élèves de la MFPH de travailler sur un projet réfléchi de fleurissement du bourg et d'apporter un soutien technique sur sa mise en place au printemps prochain. Dans cette convention, la Commune et le PNRA s'engagent à recevoir trois groupes de stagiaires de la MFPH.
Les missions qu'ils auront à accomplir sont décrites ci-dessous

Les travaux effectués dans le but de la préservation des espaces naturels et des paysages d'Ouessant comporteront :
- La réhabilitation de murets de pierre sèche
- Le repérage, et la participation concrète sous la forme d'un chantier collectif de gestion des plantes exotiques invasives.
- Un apport de propositions et de solutions techniques visant à répondre aux problématiques liées à la gestion et à la valorisation de la biodiversité et des espaces verts d'Ouessant (pollinisation, fleurissement, essence sauvage, corridor, auxiliaire…), la réalisation d'un document de gestion et la mise en œuvre effective de ces proposition sur quelques sites.
- Un apport de propositions et de solutions techniques visant à répondre aux problématiques liées à la pollinisation, par la mise en œuvre d'un protocole et d'intervention de terrain, « initiation de la chasse à vue » des insectes pollinisateurs.

L'encadrement sera assuré par la MFPH et par le PNRA. La Commune mettra un agent à disposition dans le cadre de la partie du travail qui concerne le plan de fleurissement du bourg.

La Commune s'engage également à mettre une salle de travail ou de restauration à disposition, ainsi que du petit matériel (pelles, pioches…)
La Convention est signée pour la durée de mise en œuvre des chantiers, jusqu'en juillet 2017.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention avec le PNRA et la MFPH de Saint-Grégoire.

Agriculture

Un appel à candidature doit être lancé fin septembre en passant par la Chambre d'Agriculture et la presse. Les réponses devront parvenir avant fin janvier.
Un jury formé d'élus et de professionnels examinera les dossiers et recevra les candidats au profil intéressant en mars. Ensuite une réunion publique permettra de continuer à informer la population.
Le Maire devra demander au Département l'autorisation d'utiliser le terrain de Mez Notariou et rechercher un terrain pour un bâtiment agricole. Il faudra également prévoir un logement pour le ou les futurs agriculteurs.

Plantes invasives

Le PNRA continue à enlever à Loqueltas la Berce du Caucase qui est particulièrement dangereuse en provoquant des brûlures très graves par contact de la sève et du soleil sur la peau (réaction de photosensibilisation qui peut durer plusieurs jours après le contact).
Il est urgent de prendre un arrêté municipal déclarant prioritaire la lutte contre 3 plantes invasives : la Renouée du Japon, l'Herbe de la Pampa et la Berce du Caucase :
- autorisation d'intervention des équipes communales sur des terrains privés
- recommandation de ne pas faire de nouvelles plantations dans les jardins
- interdiction de jeter dans la nature les plantes, racines, graines, feuilles
- autorisation exceptionnelle de les mettre dans les OM et non dans les déchets verts en prévenant la déchetterie

Déchets

Le problème des poubelles dans le bourg n'a jamais été aussi criant au niveau des points de collecte, au niveau des petites poubelles pour les visiteurs (jardin) et surtout dans le bas du bourg le long du mur du cimetière. Certains en profitent pour y déposer d'autres déchets (bouteilles) ; des rats prolifèrent.
La Poste, Mac Ludo et surtout le Huit à 8 laissent leurs containers créant une véritable déchetterie

au milieu du bourg.
Une solution serait d'acheter le terrain de Jean Paul Lucas entre le cimetière et le Huit à 8 et de l'aménager pour interdire tout dépôt sur la voie publique. Un échange pourrait être proposé avec un terrain en bas du cimetière qui sert actuellement de dépotoir.
L'été il faudrait un « patrouilleur », avec un fourgon, préposé aux petites poubelles dans le bourg pour les vider matin et soir, tous les jours. Mickaël GRÜNWEISER regrette que les grandes poubelles du phare aient été retirées car à présent, tous les gens mettent leurs déchets dans les siennes.

Abeille noire

Lors de la réunion du Comité de Gestion de l'Abeille noire du 6 juillet 2016, Anne-Flore Mougenot, vétérinaire stagiaire au PNRA, a présenté les résultats de son travail sur le varroa suite aux visites individuelles des ruchers (sauf pour La Ruche noire) et conclue à l'absence du parasite sur l'île.
Par contre elle a formulé une suspicion de loque américaine, bactérie hautement contagieuse, qui a été signalée à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).
Début août une enquête épidémiologique de la DDPP sur tous les ruchers de l'île a confirmé la présence de loque américaine chez plusieurs apiculteurs. Le 16 août 2016, le Préfet du Finistère a pris un arrêté portant déclaration de foyers d'infection de loque américaine.
Le 30 août a eu lieu une réunion de bilan à la Sous-Préfecture avec tous les apiculteurs, le Maire et les représentants du PNRA. Elle a permis de donner les mesures d'assainissement à réaliser et de rappeler les bonnes pratiques sanitaires à mettre en œuvre.
Les ruchers seront à nouveau contrôlés cet automne et le printemps prochain.
Le travail sur la Charte des bonnes pratiques apicoles continue avec le PNRA. Un arrêté doit être pris conjointement par les 2 communes Ouessant et Molène.
Dominique MOIGNE précise que la loque américaine était dans la terre depuis toujours mais que la maladie se déclare quand la ruche est mal entretenue, provoquant une forte mortalité. Suite à l'alerte donnée par la vétérinaire stagiaire, la DDPP en a trouvé à 3 endroits chez 2 apiculteurs sur 5 qui ont été vérifiés.
Le Maire signale que d'après les services sanitaires, tout devrait rentrer dans l'ordre si l'ensemble des apiculteurs appliquent les bonnes pratiques comme ils s'y sont engagés. Par contre le danger principal reste le varroa. Il faut donc rester très rigoureux sur l'interdiction d'importer à Ouessant des abeilles du continent ou du matériel infecté.
Dominique MOIGNE donne ensuite lecture d'une lettre de « la Ruche Noire ».
M. Morin informe qu'il a trouvé des cadres en mauvais état potentiellement infectés de loque américaine dispersés dans la nature. La DDPP est intervenue et les cadres appartenant à l'ACANB ont été enlevés.
M. MORIN indique également que selon lui il y a trop de ruches à Ouessant. Il demande aux conseillers municipaux d'étudier la possibilité d'astreindre l'Association du Conservatoire de l'Abeille Noire à rassembler son cheptel à l'intérieur de l'enclos de l'éolienne, son cœur historique, puisqu'au nord se trouvaient les ruches qui étaient la propriété privée de Georges Hellequin.
Sur cette question du nombre de ruches, Dominique MOIGNE signale que l'ACANB a déjà réduit son nombre. Le PNRA finance une recherche sur le nombre d'abeilles noires et de pollinisateurs sauvages afin de connaître la capacité maximale de ruches pouvant être installées sur l'île. Le rôle de l'ACANB est surtout de préserver la souche indemne de varroa, mais la production de miel est indispensable à l'équilibre financier de l'association, notamment pour payer le salarié permanent.
Rappel : les apiculteurs mettent leurs ruches sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires

ACCA

La Convention tripartite a été signée. Elle comprend 2 parties :
- une convention cadre valable de 2016 à 2020 précisant les obligations des 3 partenaires ACCA, PNRA et Commune
- une convention d'application pour 2016-2017 précisant les zones à girobroyer, renouvelable tous les ans
La surface nettoyée au Stiff ce printemps a été retirée de la Convention, car l'ACCA n'y a pas respecté ses obligations.

Dominique MOIGNE précise que l'ACCA intervient bénévolement ; elle perçoit juste un remboursement de frais par le PNRA (au titre de la taxe Barnier)
Dominique Moigne rappelle que les chasseurs doivent respecter une distance de 150m à l'écart des maisons et que les propriétaires peuvent donner ponctuellement une autorisation de chasser s'ils le souhaitent.
Une Convention tripartite Conservatoire du Littoral/PNRA/Commune d'Ouessant a été signée pour confier au PNRA l'entretien des parcelles appartenant au Conservatoire.

Patrimoine
Il serait intéressant de faire un inventaire des pierres gravées et des fours à goémon. Une pierre de meule taillée est à sauvegarder sur la côte Nord. A voir car l'accès est difficile et dangereux.

Le propriétaire du moulin de Bougezen est d'accord de vendre son terrain à la commune.

Départ de Dominique MOIGNE à 17h10

- Questions diverses

Dossier Ondine Morin
Le Maire donne lecture d'une lettre d'Ondine Morin concernant un problème de mouillage au port du Stiff.

Armement Finis Terrae
Ondine MORIN LE PAPE
Gorre Kéar
29242 île d'Ouessant
06.07.06.29.02

Denis PALLUEL
Maire d'Ouessant
Place de la Mairie
29242 île d'Ouessant

REÇU 09 SEP. 2016

Ouessant, le 5 sept. 2016

Objet : problèmes récurrents avec plaisanciers du port du Stiff

Monsieur Le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint la correspondance que j'ai échangée avec l'association des plaisanciers d'Ouessant.

Vous aurez compris à sa lecture qu'un va-et-vient professionnel installé par nos soins en avril dernier a été retiré par cette association sans nous avertir durant un court séjour sur le continent.

Cette intervention sur notre matériel, que nous avons d'abord pris pour un acte de délinquance, est intolérable. Après avoir porté plainte à la gendarmerie d'Ouessant, puis en avoir conclu avec les gendarmes en poste qu'il me suffisait de rédiger un courrier à cette association pour qu'il soit immédiatement remis en place, cela fait maintenant plus de deux mois que cet échange de courriers ne mène strictement à rien (sauf à qualifier d'intentionnel ce que les tribunaux auront bientôt le loisir d'apprécier).

Nous sollicitons votre soutien afin de nous accorder une place abritée et sécurisée face à une échelle (en place ou nouvelle) afin que nous puissions exercer notre métier dans des conditions décentes et conformes à la réglementation. Nous déposerons le matériel au bout du quai afin que l'association des plaisanciers puisse nous le mailler à nouveau.

Cordialement,

Ondine MORIN

Suite à ce courrier, le maire a pris contact avec l'association des plaisanciers pour avoir leur version des faits. (Documents ci-dessous)

C'est pour aérer l'intérieur du petit port au Stiff et laisser ainsi plus de place aux pêcheurs professionnels, que ses usagers plaisanciers avaient, courant 2003, interpellé le Conseil portuaire pour la mise en place d'une traversière dans l'Est de la digue intérieure.
Cette traversière Nord-Sud comporte 6 places avec cinq intervalles d'environ 4 mètres et une 7ème créée en son bout Sud.

Sur les échanges de courriers :

Le maillage sur la traversière du va-et-vient de Finis Terrae en avril 2016, a été effectué sans discussion préalable et sans tenir compte des maillages datant d'une bonne dizaine d'années de deux usagers plaisanciers Mrs FORNY et GUEDES.

Sachant que les ancrages sont distants d'à peine 4m, que veut dire : *"....nous avions établi une distance respectable sous l'eau pour capeler notre manille et le va-et-vient sur la chaîne traversière."* ?

L'usage des deux va-et-vient existants devenait dès lors impossible !

Quel plongeur professionnel a capelé la manille de Finis Terrae sur la traversière ?

Le maillage de Finis Terrae est tout aussi intempestif que son démaillage.

C'est en réalité la taille de la nouvelle annexe acquise par Finis Terrae qui lui pose problème ; son activité remonte à quelques années sans avoir été empêcher d'aller en mer.
Avant son acquisition, Finis Terrae connaissait la configuration exigüe et non extensible, pour l'instant tout au moins, du port du Stiff.
Finis Terrae, responsable de son acquisition, ne doit pas inverser les rôles !

Association des Plaisanciers
De l'île d'Ouessant
Kerouat
29242 OUESSANT

N° asso : W 291001027

Monsieur le Maire
Mairie d'Ouessant
Le Bourg
29242 OUESSANT

Objet : maillage du va-et-vient Finis Terrae sur la traversière *Est* de la vieille digue du Stiff

Ouessant,
Le 30 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait lecture du courrier que vous a adressé l'armement Finis Terrae concernant le maillage d'un va-et-vient sur la traversière citée en objet. En ce qui nous concerne, nous laissons à votre libre appréciation le contenu des courriers qui ont été échangés entre lui et notre association.

Nous attirons simplement votre attention sur le fait que la situation créée par Finis Terrae, est consécutive à l'acquisition d'une nouvelle annexe en avril 2016, sans que notre association ait eu une quelconque influence sur cet achat. Afin que les rôles ne n'apparaissent donc pas comme inversés, nous l'avons invité à rechercher parallèlement par lui-même un emplacement ; nous ne connaissons aujourd'hui l'état de sa recherche.

Cette traversière doit son implantation à une demande faite courant 2003 par les plaisanciers usagers du port du Stiff au conseil portuaire et au Conseiller général, afin de laisser d'avantage de place aux pêcheurs professionnels à l'intérieur du petit port et, par là même, conserver pour les plaisanciers un nombre au moins égal d'emplacements. La commune a œuvré dans ce sens et contribué à sa mise en place.

Concernant nos recherches, deux emplacements n'ont pas été occupés dernièrement ; un de ces deux emplacements peut être attribué pour le va-et-vient de l'annexe de Finis Terrae. Vous trouverez en pièce jointe copie de notre dernier courrier du 29/09/2016 que nous avons adressé à Finis Terrae.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE OUESSANT

L'association a fait une proposition à l'armement Finis Terrae, précisée sur le schéma ci-dessous :

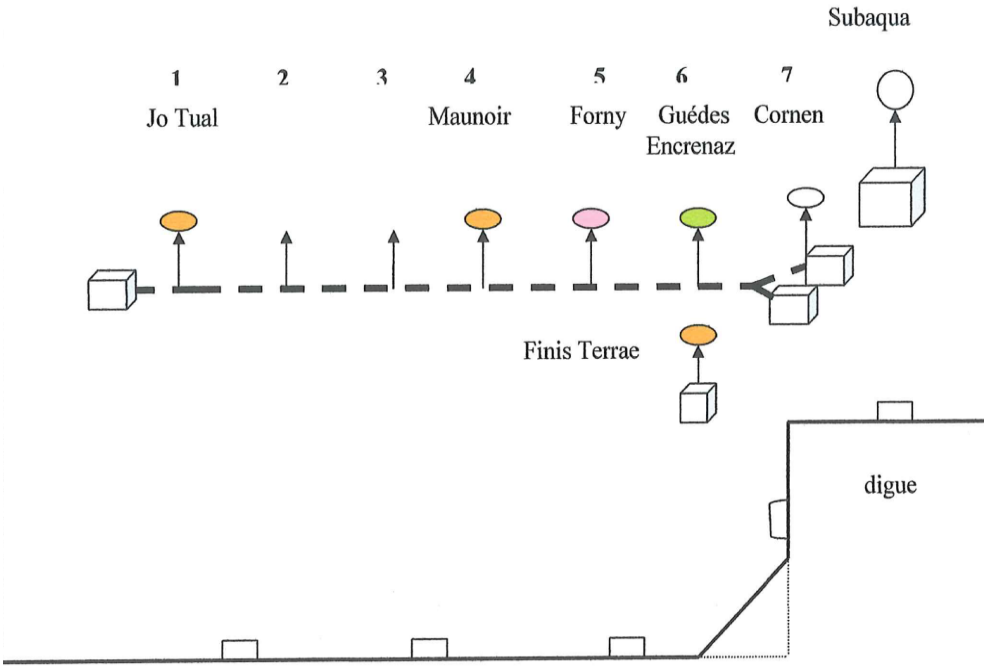

Tarif Penn Ar bed

- La Commune loue parfois des bennes à des entreprises. Le prix de la location de la benne (250.00 €) ne comprend pas le prix de transport à acquitter par l'entreprise à Penn Ar Bed. (pour mémoire une benne est facturée 175,84 € par la Penn ar Bed)

Cession bail Madame Dugal

Madame Dugal a écrit à la Mairie pour l'informer de son intention de céder son bail commercial à M. et Mme. RIO- ROLLAND.
Sa cessation d'activité prendrait effet au 1 avril 2017, le bail se terminant le 30 avril 2017. M. et Mme. RIO ROLLAND reprendrait le commerce de vêtements, la création et confection de couture, les retouches et autres activités utiles sur l'île d'Ouessant.

Reprise concessions cimetière

Le Maire rappelle la procédure qui encadre la reprise des concessions.
Les concessions dans un cimetière peuvent être reprises par la commune dans deux cas :

- lorsqu'elles sont arrivées à échéance et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement
- ou à la suite d'un constat d'état d'abandon après la mise en œuvre d'une procédure formalisée.

La procédure a été lancée en 2013 pour reprendre des concessions en état d'abandon, en respectant les procédures formalisées.
A l'issue de ces procédures, 23 concessions peuvent être reprises.

Carré	
A-25	Etat d'abandon
A-38	Etat d'abandon
A-56	Etat d'abandon
A-71	Etat d'abandon
A-81	Etat d'abandon
1-116	Etat d'abandon
A-131	Etat d'abandon
A-159	Etat d'abandon
A-160	Etat d'abandon
A-169	Etat d'abandon
A-170	Etat d'abandon
A-171	Etat d'abandon

A-174	Etat d'abandon
B-23	Etat d'abandon
B-32	Etat d'abandon
B-142	Etat d'abandon
B-163	Etat d'abandon
B-211	Etat d'abandon
B-230	Etat d'abandon
B-238	Etat d'abandon
C-73	Famille désire rendre la concession
D-9	Famille désire rendre la concession
D-71	Etat d'abandon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reprendre les concessions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Départ de M. ROLLAND à 17h15.

Démarche dotation insularité
Rappel :
L'association des Iles du Ponant a fait réaliser une étude sur les surcoûts liés à l'insularité. Cette étude montre qu'on prenant une fourchette basse ils sont de 38 % en moyenne. Cela représente environ 4 millions d'euros par an pour les seize communes des îles du Ponant.
Pour combler ce handicap, une deuxième étude a été réalisée afin de faire des propositions. Ces propositions portent sur les surcoûts, mais également sur la dotation Parc Marin et sur la situation particulière de Sein et Molène qui ne perçoivent pas d'impôts locaux

Mesures proposées :
- Compensation des surcoûts
Il est proposé d'instituer une dotation de compensation insulaire globale annuelle de 4 M€ au sein de l'enveloppe budgétaire relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Cette dotation est réservée aux communes insulaires, la commune insulaire étant définie au 4ème alinéa de l'article L2334-22 du CGCT (comme étant une « commune de métropole située sur une île qui, n'étant pas reliée au continent par une infrastructure routière, comprend une seule commune ou un seul établissement public de coopération intercommunale) ».

- Intégration dans la dotation aménitaire de fractions de dgf spécifiques au îles et à la montagne
Il faut sortir de la DGF ce qui n'a rien à y faire, quand il s'agit par exemple de compensations de charges ou de manques à gagner spécifiques aux communes îliennes ou montagnardes en général.
Ces compensations, figurant aujourd'hui dans la DGF, seraient déplacées au sein de l'enveloppe relative à la « Mission Relations avec les collectivités territoriales », afin de ne plus fausser l'appréhension ou la compréhension de la dotation forfaitaire effective et de la dotation nationale de péréquation effective. De la dotation forfaitaire de la DGF seraient enlevées les dotations parcs naturels et marins versées en 2014 à hauteur de 3,5 M€, dont 150 000 € pour les parcs marins métropolitains, 150 000 € pour les parcs marins d'Outre mer et 3 200 000 € pour les parcs naturels).
De la dotation nationale de péréquation (DNP) serait enlevée la dotation de compensation partielle et spécifique accordée à Sein et Molène au titre de l'exemption de fiscalité accordée par l'Etat aux contribuables de Sein et de Molène (soit environ 106 000 €).

Parallèlement, une sensibilisation auprès du gouvernement, des parlementaires, des élus de la Région bretagne a été menée :
- Venue de Manuel VALLS à Ouessant
- Courrier au Conseil régional et aux parlementaires ayant une île dans leur circonscription pour relayer nos demandes

- Rencontre avec Estelle GRELIER, secrétaire d'Etat en charge des collectivités locales en mai 2016
- Rencontre avec François MARC, sénateur, secrétaire à la Commission des Finances
- Rencontre avec Jean Yves LE DRIAN, Ministre de la défense et Président de la Région Bretagne
- Rencontre avec le 1e Ministre à Groix fin septembre 2016.
- Lors de son discours à Groix il a déclaré :

« si, et le si est de précaution, dans le cadre du débat parlementaire sur le budget, un amendement, Monsieur le député, venait à proposer une dotation de compensation du handicap des îles à faible densité communale et géographique, isolées du continent français, je pense que le gouvernement français saurait l'entendre et trouver les moyens ; vous les estimez à 4 millions d'€uros, je pense que c'est assez bien, qui pourraient la doter, tant que je serai là je serai très vigilant …»

L'AIP poursuit son travail pour qu'un amendement parlementaire soit déposé dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de finances 2017.

Exercice crash avion

Exercice programmé le mercredi 19 octobre 2016 dès 14h sur la thématique "crash aérien sur l'île de Ouessant".

Cet exercice se déroulera le **mercredi 19 octobre 2016 à partir de 14h**. Les horaires ainsi que l'organisation du commandement (COD et/ou PCO) seront définis ultérieurement en lien avec les différents partenaires.

Il s'agit d'un exercice-cadre, de réflexion sur table en cellule(s) de crise, sans déploiement sur le terrain.

Achat matériel par la Commune

Suite à la cessation d'activité d'un commerçant, la commune peut acquérir du matériel qui pourrait être mis à disposition des usagers ou loué. Trois conseillères municipales ont vu le matériel et le maire propose de leur donner mandat pour le choix de l'acquisition du matériel dont le montant maximal est inférieur à 10 000 €.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

N°	Date acq.	Mode acq.	DESIGNATION	V. Acquis.	V. Amortir	Motif de sortie	Date sortie	V. sortie	Amt Eco cumul / Amt Déro cumul / V. résiduel
2154000000			MATERIEL						
1	07/05/15	Achat	CUISINIERE 60*60 4 RAD CATA MF BLANC	463.33	463.33	Vente	30/09/16		129.73 / 333.60
2	20/05/15	Achat	ROTISSOIRE DOREGRILL 24NE+PIETEMENT	1 300.00	1 300.00	Vente	30/09/16		354.61 / 945.39
3	19/05/15	Achat	BAIN MARIE DE TABLE BOURGET GN 1/1	246.00	246.00	Vente	30/09/16		67.24 / 178.76
4	04/05/15	Achat	MACHINE A LAVER LA VAISSELLE CAPIC M500	1 380.00	1 380.00	Vente	30/09/16		388.70 / 991.30
5	04/05/15	Achat	CREPIERE ELECTRIQUE KRAMPOUZ CONFORT	456.00	456.00	Vente	30/09/16		128.44 / 327.56
6	04/05/15	Achat	CREPIERE ELECTRIQUE KRAMPOUZ CONFORT	456.00	456.00	Vente	30/09/16		128.44 / 327.56
7	04/05/15	Achat	TABLE CREPIERE VENTILEE EVACUATION HOTTE	1 603.00	1 603.00	Vente	30/09/16		451.51 / 1 151.49

8	ARMOIRE REFRIGEREE POSITIVE LIEBHERR GKV					30/09/16	325.32
	04/05/15	Achat	1 155.00	1 155.00			
					Vente		829.68
9	ARMOIRE REFRIGEREE POSITIVE LIEBHERR GKV					30/09/16	325.32
	04/05/15	Achat	1 155.00	1 155.00			
					Vente		829.68
10	CONSOLE REFRIGEREE GN1/2 TECNOX VR1520					30/09/16	317.87
	04/05/15	Achat	1 128.50	1 128.50			
					Vente		810.63
11	CHAUFFE ASSIETTES P60 CARRES INOX					30/09/16	239.42
	04/05/15	Achat	850.00	850.00			
					Vente		610.58
12	PLONGE 1 CUVES 1 EGOUTTOIR A DROITE					30/09/16	304.76
	04/05/15	Achat	1 082.00	1 082.00			
					Vente		777.24
13	TABLE DE TRAVAIL MURALE BC INOX 1000*600					30/09/16	96.18
	04/05/15	Achat	341.50	341.50			
					Vente		245.32

Remplacement Voiture garde-champêtre

Les frais de réparation étant trop élevé le Maire propose l'achat d'une voiture électrique. Il s'agit de profiter des aides données par la boucle énergétique locale et TEPCV.

Rappel action :

Action III-2

Coût total : 15 000 €

TEPCV : 6 000 €

BEL : 6 000 €

L'idée serait d'acheter une Kangoo électrique ou une Zoé

Le conseil municipal se dit favorable à l'achat d'une voiture électrique.

Courrier PNRA

Suite au départ de la responsable du PNRA à Ouessant, le Maire à la Présidente pour manifester son incompréhension et son désaccord.

« Madame la Présidente,

J'ai appris que Mme. Delphine KERMEL allait quitter l'île d'Ouessant où elle était responsable des établissements gérés par le Parc d'Armorique. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une promotion pour elle et je n'ai évidemment rien à dire sur les mouvements de personnel au sein de l'organisme que vous gérez.

Mais j'ai appris par ailleurs, qu'elle continuerait à exercer en partie les mêmes fonctions notamment en ce qui concerne l'île d'Ouessant et donc qu'elle ne serait pas remplacée. Si ce qu'on m'a dit est vrai, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une « délocalisation » d'emploi. Je trouve donc cela très surprenant de la part d'un organisme qui œuvre pour le développement local des territoires qui sont dans son périmètre. Je m'interroge également de savoir pourquoi l'emploi occupé par Mme. KERMEL, même élargi à des responsabilités plus larges ne pouvait pas rester basé à Ouessant. Même si nous sommes sur une île, il y a des bateaux, un avion et internet pour communiquer.

Cette délocalisation nous fait perdre une famille, avec deux enfants scolarisés et un emploi qualifié sur l'île. A un moment où avec d'autres - dont le Parc fait partie - nous nous battons pour maintenir et développer les activités sur l'île dans le but de maintenir une population d'actifs permanents, cela est un très mauvais signal qui nous est envoyé.

C'est pourquoi, je vous demande, quelque soient les réorganisations dans votre établissement, de bien vouloir faire en sorte que le nombre d'emplois permanents et sur la commune reste au minimum au même niveau de ce qu'il était jusqu'à maintenant.

Espérant que vous comprendrez l'importance pour nous de la défense des emplois sur l'île, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments. »

Le Maire donne ensuite lecture de la réponse du PNRA.

Par courrier en date du 18 août 2016 vous nous exprimez votre étonnement quant à la diminution des emplois permanents sur votre commune et les mouvements de personnels au Parc.

Le départ de Madame Delphine KERMEL de Ouessant avec retour sur le continent est une initiative personnelle qu'elle a prise bien avant le projet de réorganisation du Parc. Nous ne connaissons pas les motivations de son départ mais elles doivent être globales et familiales, en tout état de cause, elles ne regardent qu'elle.

Sachant que le projet d'organisation du Parc a été fait sous conditions de masse salariale et de budget constant, face à ce départ géographique une alternative s'offrait à nous :

- S'y opposer (tenter de l'en dissuader...) ou demander sa mutation hors Parc afin de la remplacer au même niveau. Sincèrement, aucune de ces deux solutions n'aurait été une bonne idée pour elle et pour le Parc ;
- Adapter l'organisation pour valoriser ce mouvement.

Le projet d'organisation du Parc a été fait avec les représentants du personnel sur un mode totalement participatif à partir des missions et métiers du Parc mais surtout sur une approche totalement anonyme afin que sur les nouveaux postes ouverts, chacun puisse postuler en interne.

En l'occurrence, le poste de directrice de la Culture a été ouvert sur la base d'une mise en concurrence. Madame KERMEL a été retenue. En effet, cet agent a un réel potentiel qui était largement sous-exploité sur les équipements d'Ouessant. Avec le PSC du Musée d'Ouessant ainsi que le projet de centre National des Phares et Balises, le rôle du Parc devra faire esprit d'ouverture et de partenariat bien au-delà d'Ouessant.

En effet, il nous parait plus que temps que le développement des projets culturels et plus globalement sur toute thématique, soit impulsé, non pas sur une logique autocentrée sur le milieu Ouessantin mais au contraire en ouverture avec d'autres communes, des partenaires finistériens, bretons ou nationaux. Je m'étonne d'ailleurs de votre terme, « délocalisation » à une telle échelle intercommunale à l'intérieur du Parc.

Dans cette optique, il a été décidé de mettre davantage en exergue le rôle et les missions du Parc en matière de culture/médiation et de tourisme pour notamment développer le rayonnement des équipements gérés par le Parc, dont le Musée des Phares et Balises et l'écomusée d'Ouessant.
A ce titre, le nouveau poste occupé par Delphine KERMEL est une avancée importante puisqu'il va permettre de réaffirmer notre rôle et positionnement en matière de développement culturel et ainsi servir les équipements notamment ceux de votre commune.

.../...

Comme vous l'indiquez dans votre courrier les moyens de transport et de communication sont tels aujourd'hui, que nous avons considéré que son poste pouvait être occupé sur le continent, sans pour autant compromettre les missions qu'elle doit exercer pour le compte des sites d'Ouessant, bien au contraire. Madame KERMEL assistée de Madame LHOMME, continueront de gérer quotidiennement les équipements et se déplaceront autant que de besoins ; La qualification n'est donc pas perdue pour Ouessant. Une référente de gestion d'équipe sera par ailleurs nommée dans le personnel actuel et insulaire.

Vous nous demandez de maintenir les familles sur l'Ile mais cela ne relève pas des compétences du Parc. Vous nous accorderez que le rayonnement et l'attractivité par la vitalité économique et une dose de modernité en sont les principaux vecteurs. Sur ce point les nombreux projets du Parc au bénéfice d'Ouessant y contribuent. Nous travaillons à relancer l'agriculture (accueil économique et de famille), relancer un tourisme moderne, aider certains hébergements collectifs à sortir du passé afin de s'ouvrir et se moderniser, moderniser l'approche culturelle et l'ouvrir aux habitants. Ce sont autant d'initiatives qui doivent générer une économie et une dynamique plus importante, lui donner de l'envergure et générer l'accueil de nouvelles familles. Nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien sur tous ces points.

Vous nous dites que vous n'avez rien à dire sur les mouvements de personnel mais nous ferons néanmoins le point en toute transparence sur la nouvelle dynamique lancée au Parc au bénéfice d'Ouessant depuis 2014 :

- Affectation avec mutation pérenne sur l'Ile de Monsieur Robert LE GOFF pour l'entretien des espaces naturels et friches (1etp) en 2015 ;
- Affectation pour 0.8etp d'un chargé de mission sur l'agriculture insulaire et l'abeille noire sur 2015-16 ;
- Affectation pour 0.4 pour le moment d'une autre chargée de mission sur le développement du tourisme sur 2016 ;
- Affectation potentielle de 2.2 etp pour un projet d'éco-tourisme sur la réserve de Biosphère donc au profit d'Ouessant (projet Interreg en cours) ;
- Maintien de 1etp pour la gestion des deux équipements (D. KERMEL et A. LHOMME).

Ces postes et missions affectés au profit d'Ouessant viennent s'ajouter aux 6 postes de 2014.

Pour toutes ces raisons, je reste très surprise et navrée de votre réaction car la Commune d'Ouessant est considérée, servie comme nulle autre commune dans le Parc et votre remarque met en évidence que cet effort considérable semble ne pas être reconnu à vos yeux.

En espérant avoir répondu à vos demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Malgré les affirmations figurant dans cette réponse et qui concernent le parc en général, il n'en reste pas moins que c'est un poste de moins affecté sur l'île d'Ouessant. Quant à l'affectation de M. LE GOFF pour l'entretien des espaces naturels et des friches il ne s'agit que d'un retour à la situation antérieure depuis le départ de M. AUDEVART qui n'avait pas été remplacé. (postes financés en grande partie par la taxe Barnier).

Interventions diverses

-Lydia ROLLAND signale qu'une fenêtre de la salle du camp est à changer, on voit le jour en-dessous.

Elle estime que la gestion de la salle polyvalente est mal faite car il est arrivé que des usagers la trouvent dans un mauvais état et soient obligés de faire ou refaire le ménage. Le Maire répond qu'en été avec la multiplication des festivités il n'est pas toujours facile de faire les vérifications. Lydia ROLLAND rappelle que la vérification peut être faite à tour de rôle par les conseillers municipaux. Elle indique également que certaines associations comme l'OSL ne font pas de chèque de caution. Si le personnel communal n'a pas le temps, il peut faire appel aux membres de la commission des loisirs.

-Mickaël GRÜNWEISER interroge la municipalité sur les activités périscolaires. Marie Noëlle MINIOU répond que cette question a été abordée avec le Conseil d'école. Elle estime que l'organisation de ces TAP est très contraignante dans une petite commune comme la nôtre où il faut faire appel à des bénévoles. Elle est à la recherche de solutions pérennes.

Fin de la séance à 18h